

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération : **2023-06-56**
OBJET : **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 26 Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 18

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant : /

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Valérie ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique du 21 mai 2021 concernant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels,

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire interne (CAPI) du 5 mai 2023 concernant les propositions d'avancement de grade et de promotion interne.

Vu la présentation faite en commission Ressources et Citoyenneté du 15 juin 2023,

Vu l'avis de la commission Ressources et Citoyenneté du 15 juin 2023,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans le cadre de recrutements récents, il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs.

dans le cadre de mouvements de poste

CREATIONS D'EMPLOIS	TEMPS	DATE D'EFFET	OBSERVATIONS
Adjoint de patrimoine	100%	01/07/23	DVAC/Médiathèque Recrutement par mutation
Adjoint du patrimoine	100%	01/07/23	DVAC/Médiathèque Poste mutualisé avec Petit-Mars
Adjoint administratif	100%	01/07/23	Service des finances Recrutement par mutation
Adjoint animation	100%	01/07/23	DFES Pérennisation d'un agent en poste depuis 27/05/20
Adjoint animation	100%	01/09/23	DFES Passage d'un temps non complet à 26h15 à un temps complet
Auxiliaire de puériculture	100%	01/07/23	DFES Suite réussite concours
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%	01/07/23	DCC/Accueil/Etat civil Recrutement par mutation
Educateur territorial de jeunes enfants	100%	01/07/23	DFES/Multi-accueil Recrutement par mutation
Adjoint administratif	100%	01/07/23	DFES/DCAV Assistant de direction et de programmation
Adjoint administratif territorial	100%	01/07/23	Accueil/Etat civil Recrutement par mutation
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	01/07/23	DAUST - Espaces verts Recrutement par mutation
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	01/07/23	DAUST Ouvert aux titulaires et à défaut par voie contractuelle conformément à l'article L.332-8 1 du Code général de la fonction publique

La collectivité a défini en 2021 (Comité Technique du 21 mai 2021) ses lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels. Dans le cadre de la mise en place d'un agenda social, les élus entendent favoriser les déroulements de carrière.

2- Déroulement de carrière dans le cadre d'avancements de grades et promotions internes :

Il convient de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'agents inscrits aux tableaux d'avancement de grades et de promotions internes établis pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

2.1-Avancement de grade :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	ET P	CREATIONS D'EMPLOIS	ETP	DATE NOMINATION
Adjoint technique territorial	4	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	01/09/23
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	6	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6	01/09/23
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	01/09/23
Rédacteur	1	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	01/09/23
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	01/09/23

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20230626-2023-06-56-BIS-DE
 Date de télétransmission : 18/08/2023
 Date de réception préfecture : 18/08/2023

Educateur de Jeunes Enfants	1	Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1	01/09/23
Chef de service de police municipale	1	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1	01/09/23
Animateur	1	Animateur principal de 2ème classe	1	01/09/23
Adjoint d'animation	2	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	01/09/23
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	01/09/23
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	2	01/09/23
Adjoint territorial du patrimoine	1	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	01/09/23
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	01/09/23

2.2-Promotion interne :

CREATIONS D'EMPLOIS	ETP	DATE NOMINATION
Agent de maitrise	3	01/09/23
Agent de maitrise	1	01/09/23
Technicien	1	01/09/23
Rédacteur principal de 2ème classe	1	01/09/23
Attaché	1	01/09/23

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.
- **D'ACCEPTER** le recrutement d'un responsable du service des ressources humaines, à temps complet, en CDD de 3 ans, rémunéré sur la base de la grille indiciaire des techniciens territoriaux,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le contrat afférent

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Valérie ROBERT



Accusé de réception en préfecture
047-234402091-20230626-2023-06-56-BIS-DE
Date de télétransmission : 18/08/2023
Date de réception préfecture : 18/08/2023

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20230626-2023-06-56-BIS-DE
Date de télétransmission : 18/08/2023
Date de réception préfecture : 18/08/2023